

Pour un contrôle pragmatique de l'immigration, en adéquation avec les besoins de la Suisse

Assurer la prospérité, exiger et promouvoir l'intégration, lutter contre les abus, maîtriser les conséquences

La prospérité économique et le manque de main-d'œuvre ont fait de la Suisse un pays d'immigration. Des effets positifs et négatifs en sont la conséquence. Le PLR a été un acteur majeur des nombreux changements et de la nette amélioration de la politique d'immigration depuis 2008, notamment grâce à trois mesures juridiques : l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, la révision de la loi sur les étrangers ainsi que la révision de la loi sur l'asile.

La mesure la plus importante a été l'introduction de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, grâce à laquelle la crise économique de 2008/2009 a pu être surmontée au mieux. Cet accord a favorisé l'immigration d'une majorité de travailleurs qualifiés et de spécialistes. Ces personnes comblent les lacunes existantes et permettent à notre pays de bénéficier d'un nombre suffisant d'ingénieurs, d'infirmières ou de médecins dont la Suisse manque. La Suisse a besoin de l'immigration provenant de l'UE ainsi que celle qualifiée des Etats-tiers. Sans elle, ni les PME dynamiques, ni les grandes entreprises internationales, ni les hôpitaux, ni les trains ne pourraient fonctionner. Les secteurs d'exportation seraient freinés, la Suisse perdrait une grande partie de son attractivité et le chômage augmenterait.

Bien que des personnes de l'UE ou des Etats-tiers contribuent à notre santé économique, la Suisse doit former elle-même plus de travailleurs. Même s'il restera toujours un manque de travailleurs suisses, notre politique de formation doit rendre nos citoyens concurrentiels sur le marché du travail. Une formation adéquate aujourd'hui crée les places de travail des jeunes de demain

Les révisions de la loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile ont en outre permis de mettre en place les conditions pour limiter l'immigration provenant des Etats-tiers. Il existe toutefois aujourd'hui encore certains problèmes sous-jacents. Avant les changements dans la politique des étrangers, un trop grand nombre de personnes non qualifiées ont pu immigrer comme main-d'œuvre bon marché. Le regroupement familial lié à cette immigration pose un certain nombre de problèmes, aujourd'hui encore. Les deux révisions législatives ne sont pas encore mises en œuvre. L'Office fédéral des migrations a perdu une grande partie de son savoir-faire à la suite du départ de certains dirigeants. Nous attendons des cantons qu'ils appliquent plus strictement les nouvelles réglementations en vigueur.

Contrairement à ce que prétend la Gauche, la coexistence de différentes cultures peut souvent conduire à des difficultés. Le PLR veut plus de résultats dans la direction dorénavant adoptée: La migration des Etats-tiers doit être limitée à l'essentiel, les abus doivent être réduits et l'application des procédures d'asile doit être nettement améliorée tout comme celle de l'accord sur la libre-circulation des personnes. Avec une politique d'immigration équilibrée et dans l'intérêt de notre pays, nous pouvons relever le défi



de l'immigration. Nous refusons une politique d'ouverture des frontières généralisée tout comme un isolement gouverné par les peurs. Le contrôle pragmatique de l'immigration proposé par le PLR profitera à tous, tout comme des assurances sociales saines, plus de croissance et plus de places travail – par amour de la Suisse.

Les conséquences négatives de l'échec de la politique étrangère du siècle passé obligent à des corrections ainsi qu'à une politique d'intégration renforcée et appliquée plus systématiquement. Nous attendons des étrangers une volonté et des efforts d'intégration. Le respect des valeurs suisses, des lois et des pratiques, telles que l'égalité entre homme et femme, n'est pas négociable ! Il faut également investir dans de bonnes écoles qui mettent en valeur la performance des enfants suisses et étrangers et forment des citoyens responsables et solidaires. En outre la densification de l'habitat permettra à chacun de disposer d'un espace de vie suffisant.

1. L'immigration de l'UE assure notre prospérité

La libre-circulation des personnes est un succès. L'immigration de l'UE est positive; elle ne génère ni chômage ni baisse du niveau des salaires en Suisse. Au contraire, elle assure notre prospérité et la bonne santé de notre économie tout en contribuant à la stabilisation des assurances sociales. Cette main-d'œuvre hautement qualifiée, motivée, proche de notre culture et, dans la plupart des cas, bien intégrée dans notre société vient en Suisse grâce à la libre circulation, sans bureaucratie inutile. Dans la concurrence internationale pour attirer les talents, la présence de travailleurs hautement qualifiés constitue l'avantage comparatif le plus important pour les entreprises internationales.¹

Ce n'est pas une raison pour fermer les yeux. Malgré des avantages évidents, la libre-circulation doit être encore améliorée, comme l'exige le PLR depuis 2009. L'application doit absolument être améliorée. L'accord sur la libre-circulation peut être affiné et mis en œuvre sans que l'on touche à ses principes fondamentaux. Les mesures prises par le Conseil fédéral sont insuffisantes et manquent de courage. Une politique attentiste et des réactions trop molles affaiblissent le soutien populaire à la voie bilatérale. Ce danger provient également des étrangers prétendument indépendants qui travaillent en Suisse à des conditions de dumping salarial. Les entreprises individuelles peuvent en effet contourner les conventions collectives de travail au détriment des entreprises suisses, de leurs collaborateurs et des assurances sociales.

Il est également important que les citoyens suisses assurent leur capacité à s'adapter au marché du travail. A l'avenir également. La politique de formation doit veiller à éviter que le système de formation duale ne soit ruiné par une surqualification et que nos enfants et jeunes disposent de bonnes perspectives d'emplois.

Solutions du PLR. Les Libéraux-Radicaux

Revendication 1:

La libre circulation des personnes est nécessaire mais nécessite des garde-fous: Les mesures présentées par le PLR en décembre 2009 déjà doivent être rapidement mises en œuvre:

1. Un permis de séjour de 12 mois plutôt que 5 ans: Les offices régionaux de placement doivent contraindre les autorités en charge de la migration à signaler tout chômeur de plus d'une année. Les autorités doivent saisir l'opportunité d'utiliser les 12 mois de permis de séjour.
2. Un permis de séjour de 5 ans après l'obtention d'un contrat de travail et une période d'essai réussie: Pour les contrats de travail à durée indéterminée, les permis de séjour de 5 ans seront délivrés seulement après une période d'essai réussie.
3. Un permis de 5 ans ne doit pas être délivré dans tous les cas pour les travailleurs temporaires. Le permis de séjour doit correspondre à la durée du contrat de travail prévu.

¹ Headquarter-Standort Schweiz im globalen Wettbewerb, SwissHoldings 2009, S. 32

4. En cas de chômage intentionnel et coupable, des sanctions doivent être appliquées de manière stricte. La circulation d'informations entre les offices régionaux de placement et les autorités en charge des étrangers doit être automatisée.
5. Il faut poursuivre la politique des quotas pour la Roumanie et la Bulgarie jusqu'au 31 mai 2016.
6. il faut résilier les conventions d'établissement négatives et renoncer à la conclusion de nouvelles conventions d'établissement.

Revendication 2:

Nécessité d'une place de travail: En règle générale, dans le cadre de la libre-circulation, seules les personnes possédant un emploi doivent pouvoir immigrer. Des abus liés à l'immigration et une multiplication des rentes doivent être évitées.

Revendication 3:

Utiliser le potentiel des forces de travail suisses, freiner la surqualification: L'immigration en provenance de l'UE est centrale pour le succès de notre économie. Quelques pays de l'UE exigent pour certains métiers des formations académiques là où la Suisse demande une formation professionnelle duale. Cela pousse à une surqualification de ces métiers et met en danger la formation duale. Nous demandons ainsi:

D'une part, il faut mettre un frein à la surqualification des métiers et au manque ainsi généré de forces de travail, comme par exemple pour le personnel des domaines de la santé ou des soins, ou le personnel d'accueil de la petite enfance. D'autre part, le nombre de places d'étudiants dans les facultés de médecine doit être augmenté, afin que la Suisse puisse elle-même former plus de médecins.

2. Pour un contrôle pragmatique de l'immigration des Etats-tiers

En plus de l'immigration de l'UE liée à la libre-circulation, ce sont 40'000 personnes² provenant d'Etats-tiers qui traversent nos frontières chaque année. Avec l'immigration liée à la libre-circulation, cela représente une augmentation de la population de 80'000 à 100'000 habitants supplémentaires chaque année, l'équivalent de la population de Winterthur. A long terme, cette croissance sera difficilement gérable.

Ces chiffres nous montrent qu'il faut agir; l'immigration en provenance des Etats-tiers doit être mieux régulée. Elle a diminué de 9% durant la période de crise économique de 2009, pour atteindre aujourd'hui le même niveau qu'il y avait avant l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation de 2002.

Un durcissement des règles n'est pas nécessaire pour les spécialistes originaires d'Etats-tiers comme les Etats-Unis, l'Inde ou la Chine. Les entreprises ont besoin de ces personnes. Nos entreprises peuvent ainsi exporter vers ces pays et la Suisse peut attirer des entreprises de ces mêmes pays à s'installer chez nous. Mais les contingents sont strictes pour ces spécialistes. Ils représentent à peine 10% de l'immigration totale en provenances des Etats-tiers, alors qu'il ne créent aucun problème d'intégration.

Le regroupement familial pour les immigrés des Etats-tiers pose en revanche des problèmes. Plus de la moitié des immigrés en provenance des Etats-tiers sont arrivés en Suisse par le biais du regroupement familial et rencontrent souvent des difficultés à s'intégrer. Ceci est en partie dû aux erreurs passées en matière de politique migratoire. Les décisions du Tribunal fédéral pèsent également de plus en plus lourd en encourageant l'immigration en provenance des Etats-tiers.

² Les requérants d'asile ne sont pas pris en compte.

Solutions du PLR. Les Libéraux-Radicaux

Revendication 4:

Limitation du regroupement familial: Les exigences posées aux titulaires d'une autorisation d'établissement, qui souhaitent faire venir en Suisse les membres de leur famille, doivent être alignées sur celles qui prévalent pour les titulaires d'une autorisation de séjour annuelle. Le regroupement familial doit être limité à l'essentiel, selon les minima prévus dans le droit international. Il faut notamment lutter efficacement contre la migration en chaîne ainsi que contre les mariages forcés ou blancs. Il faut pouvoir prouver sa capacité à subvenir aux besoins de sa famille pour prétendre au regroupement familial.

Revendication 5 :

Lutte contre les mariages blancs et les atteintes à la liberté individuelle : Il faut lutter contre les mariages blancs, notamment par un travail approprié au niveau des cantons et prendre des mesures efficaces contre toutes les atteintes à la liberté individuelle. A savoir notamment les mariages forcés ou l'excision. Ces pratiques vont à l'encontre des valeurs fondamentales de notre Constitution et ne peuvent donc être tolérées en Suisse.

Revendication 6:

Délivrance du droit d'établissement: Les personnes qui ont obtenu l'asile doivent recevoir leur autorisation d'établissement selon les mêmes critères et conditions que les étrangers originaires d'États non membres de l'UE ou de l'AELE et qui ont émigré en Suisse sans être passés par une procédure d'asile.

Revendication 7:

Exiger et encourager: Celui qui souhaite vivre en Suisse doit vouloir s'intégrer. Le PLR exige un cadre pour l'intégration. Cette dernière prévoit des standards nationaux pour certains domaines d'exigence et d'encouragement, dès la naissance et l'arrivée en Suisse. Des contrats individuels contenant des objectifs précis doivent concrétiser cette disposition prévue pour les immigrants. Chaque canton doit mettre en place des contrats d'intégration selon l'article 54 de la loi sur les étrangers. Ces accords concernent des objectifs d'intégration dans les domaines des connaissances linguistiques, de l'indépendance économique, des places de travail et de l'intégration sociale. Si les objectifs définis ne sont pas atteints, des sanctions doivent être prises. Elles peuvent comprendre des renvois ou des rétrogradations de permis d'établissement ou de séjour annuel. Le succès des mesures d'intégration sera comparé et évalué.

Revendication 8 :

Lutte contre le racisme et la xénophobie : Le PLR combat avec fermeté toutes les manifestations d'intolérance, de racisme ou de xénophobie. Ceci est également valable dans le domaine religieux, où le PLR souhaite que chaque citoyen puisse exercer ses convictions religieuses le plus librement possible, dans les limites de l'ordre public et des valeurs fondamentales de notre Constitution.

3. Une politique d'asile humanitaire, protégée des passeurs et des lenteurs d'exécution

La Suisse a une longue tradition d'accueil des réfugiés. Cette tradition est reconnue au niveau international, autant que notre prospérité. Cette réputation est renforcée par les immigrants déjà installés en Suisse. Ceci attire les réfugiés nécessitant une terre d'accueil mais également certains profiteurs. Les passeurs et les réfugiés comparent les pratiques d'asile de différents pays avant de choisir leur destination. Des groupes de passeurs s'organisent de manière toujours plus professionnelle et criminelle, générant à l'échelon international un chiffre d'affaire annuel de 12 milliards de dollars. Dans le commerce de la drogue par exemple, les trafiquants se font passer pour des demandeurs d'asile en Suisse. Ce

genre d'abus graves menace le soutien du peuple à la politique d'asile ainsi que le soutien aux réfugiés dans le besoin.

Une politique stricte en matière d'asile est donc nécessaire. Il convient de faire le bilan de la loi sur l'asile ainsi que des accords de réadmission et de lier ces derniers à l'aide au développement des pays concernés. Comme stipulé par le droit international (CEDH), les réfugiés doivent être accueillis indépendamment des intérêts nationaux. Les réfugiés économiques ne doivent pas pouvoir profiter de l'asile. En plus d'améliorations ponctuelles des lois existantes, une application stricte de ces dernières est nécessaire. La bureaucratie liée à l'asile est source de lenteurs et porte préjudice à certaines personnes dans le besoin. Les procédures d'asile prennent trop de temps. Le Tribunal fédéral ne fait pas figure d'exception. Les procédures relatives aux personnes en provenance de pays sûrs (safe countries) sont, elles aussi, trop lentes. De manière générale, il faut refuser d'entrer en matière sur les demandes provenant de ces États. Il y avait malgré tout 1'251 requêtes en attente en 2010 ainsi que 3'758 accueils provisoires de personnes en provenance du Kosovo et de la Serbie, qui sont aujourd'hui des États sûrs. En 2010, 15'500 nouvelles demandes d'asile ont été déposées. Le PLR veut mettre fin à ce développement négatif. Dans l'intérêt des réfugiés, la tradition humanitaire de la Suisse ne doit pas être mise à mal par les passeurs ou par des lenteurs d'exécution de l'administration.

Solutions du PLR. Les Libéraux-Radicaux

Revendication 9:

Décider et exécuter plus rapidement: Les procédures d'asile doivent être raccourcies aux minima prévus par le droit international. Les autorités et tribunaux à tous les échelons doivent respecter des délais contraignants et disposer des moyens financiers et humains nécessaires pour pouvoir les respecter. Les coûts liés aux expertises et aux recours doivent être limités.

La Confédération soutient les cantons et leur fournit les moyens nécessaires. Le nombre de dossiers en procédure doit diminuer à moins de 5'000 avant la fin de l'année 2011 en mettant fin aux procédures et en appliquant strictement les renvois.

Les personnes qui proviennent de pays sûrs (safe countries) et ceux dont le statut est réglé par l'accord de Dublin ne doivent pas être répartis entre les cantons. Les personnes admises à titre provisoire qui proviennent de pays sûrs doivent être renvoyées par la Confédération indépendamment de leur durée de séjour.

Revendication 10:

Le statut de réfugié uniquement pour les réfugiés: Le statut de réfugié sera accordé aux seules personnes qui ont effectivement une raison d'être reconnues comme réfugiées. Il faut limiter à l'essentiel l'octroi de permis de séjour en cas d'impossibilité d'exécution.

Revendication 11:

Multiplier les accords de réadmission et mettre le doigt sur le manque de collaboration: La conclusion d'accords de réadmission doit être renforcée et liée à des partenariats de migration, c'est-à-dire liée à une aide au développement ciblée. Les cantons doivent pouvoir mener leurs propres programmes d'aide à la réadmission, selon leurs propres compétences et moyens. Leurs résultats chiffrés (succès et dépenses) seront publiés. Une aide à la réadmission ne doit être octroyée que dans le pays d'origine.

La Suisse doit restreindre la délivrance de visas pour les citoyens des pays qui ne respectent pas leurs obligations de réadmission. Les aides aux États qui ne respectent pas leurs obligations de réadmission doivent être suspendues ; les différents pays donateurs devraient travailler ensemble dans ce sens. La collaboration avec l'UE doit être intensifiée.

3.1. Revendication 12

Lutter contre les groupes de passeurs: Les dispositions pénales de la loi sur les étrangers doivent être renforcées et la coopération internationale doit intensifier son combat contre les passeurs. Les forces de police seront renforcées, mieux formées et mieux équipées. Ceci, pas dans le seul but de lutter contre les passeurs, mais également d'assurer une meilleure sécurité des citoyens. L'augmentation des effectifs policiers déjà revendiquée en 2006 doit être enfin mise en œuvre ; la sécurité fait partie des priorités de l'Etat.

3.2. Défis de l'immigration: atténuer la pression démographique

En Suisse, la population ne cesse de croître. Il faut trouver des remèdes à ce phénomène. Il faut notamment trouver des solutions pour plus de logements, pour densifier l'habitat et pour les infrastructures de transport.

Aménagement du territoire – les logements doivent être abordables, en ville également

Le prix des habitations et les loyers augmentent. C'est le cas notamment dans les centres urbains, où l'immigration est plus forte comme sur l'axe Aarau-Zurich-Zoug, dans l'arc lémanique ou la région de Bâle. Après une crise économique, la Suisse attire la main d'œuvre hautement qualifiée qui, outre une place de travail, cherche un environnement avec une scène culturelle, un esprit d'ouverture et un réseau international. En conséquence, les entreprises s'installent également dans ces centres urbains. C'est ainsi que la population et l'emploi croissent ici plus rapidement qu'ailleurs. En parallèle, la place occupée par chaque personne augmente; entre 1980 et 2000, une augmentation de 20% a été constatée. Ceci est également dû à l'augmentation des ménages occupés par une seule personne.

Toujours plus d'habitants, d'entreprises et d'infrastructures provoquent une augmentation générale des loyers et des prix dans les régions métropolitaines, ce qui oblige de plus en plus les populations locales et les personnes les moins riches à quitter leur quartier d'origine. Dans le même temps, les agglomérations semblent déjà saturées. Le mitage du territoire menace non seulement le paysage mais aussi les espaces de détente, l'agriculture et la biodiversité. Les finances publiques sont également menacées. Le prix payé par le contribuable pour les infrastructures engendrées par le mitage du territoire est bien élevé que celui des zones densifiées.

Le PLR veut relever le défi de la densification. Une planification dense des infrastructures ainsi que le développement de modèles d'habitation compacte sont également importantes du point de vue énergétique. La bureaucratie ne doit pas entraver les solutions innovantes. Dans ce contexte, le PLR revendique :

Solutions du PLR. Les Libéraux-Radicaux

3.3. Revendication 13:

Des constructions meilleur marché et plus rapides plutôt qu'une bureaucratie coûteuse: Des mesures contre la bureaucratie rendent les constructions meilleur marché et permettent des décisions plus rapides et plus flexibles. Il faut regrouper et raccourcir les procédures de constructions. Ceci permet d'améliorer les conditions de logement et la qualité de vie et assure une offre d'habitat bon marché.

3.4. Revendication 14:

Une densification de l'habitat plutôt que des loyers inabordables: Le PLR veut une simplification pour les constructions en ville et dans les agglomérations. Les zones non construites (friches industrielles) doivent être utilisées. La mise en valeur des surfaces existantes et la densification doit passer avant la mise en zone de nouveaux terrains.

Infrastructures de transport – pour assurer la mobilité

Pour un pays pauvre en ressources naturelles et avec un profil de charges salariales élevées, des infrastructures performantes représentent un avantage concurrentiel essentiel face aux autres économies nationales. Celles-ci sont centrales pour la prospérité, la qualité de vie et la sécurité en Suisse, aujourd'hui comme demain. Ces facteurs sont essentiels à la venue d'investissements, d'instituts de recherche ou de personnes hautement qualifiées dans notre pays.

Dans ce contexte, le principal défi pour le PLR est d'assurer, à long terme, un niveau élevé d'investissements pour les infrastructures. Cela s'applique aussi bien à l'entretien des infrastructures existantes qu'à la création, à l'expansion et à l'entretien de nouvelles infrastructures.

3.5. Revendication 15:

Dessins des solutions d'avenir: Le PLR exige que la Confédération élabore une stratégie pour le financement des infrastructures à long terme, en tenant compte de la croissance de la population. Le fossé entre les investissements nécessaires aux infrastructures et les réserves financières prévues à cet effet ne doit pas se creuser davantage. A cet égard, il demande que le Conseil fédéral intègre dans sa stratégie l'encouragement des PPP en collaboration avec les cantons. La réalisation des différentes infrastructures doit se faire selon un calendrier ambitieux, les problèmes à résoudre ne pouvant attendre des solutions pendant des années voire des décennies.

3.6. Revendication 16 :

Tenir compte des problèmes propres aux régions frontalières : La Confédération doit examiner avec les cantons concernés quelles mesures particulières pourraient être entreprises pour résoudre ces problèmes, notamment en fixant des priorités pour le développement des infrastructures de transports individuels ou publics.